

SOLIDARITES

---

# Intervention expérimentale au titre de la prévention de la marginalisation de la jeunesse sur le quartier de la Quantinière à Trélazé

Cahier des charges

# Table des matières

- 1/ Cadre général ..... 2
- 2/ Enjeux stratégiques..... 3
- 3/ Objectifs opérationnels de l'intervention de l'opérateur ..... 4
- 4/ Compétences et qualifications des intervenants..... 6
- 5/ Modalités opérationnelles : financement ..... 6
- 6/ Modalités de conduite ..... 7
- 7/ Calendrier..... 7

# 1/ Cadre général

Le Département est mobilisé dans le cadre de la politique de prévention de la marginalisation de la jeunesse et souhaite pouvoir expérimenter des nouvelles modalités de réponse à cette problématique. En effet, le schéma départemental enfance famille et soutien à la parentalité 2023-2027 prévoit de formaliser et décliner une stratégie de prévention auprès de la jeunesse (point 2 de l'orientation 4). Aussi, une étude qualitative sur ce même sujet est actuellement en cours et aboutira à des préconisations courant premier trimestre 2025.

Le présent appel à projet vise à faire appel à un opérateur dans l'objectif de mettre en place une démarche expérimentale au titre de la prévention de la marginalisation de la jeunesse sur le quartier de la Quantinière, conformément à la volonté politique conjointe du Département, de la ville de Trélazé et de l'Etat.

Ce projet trouve tout son sens dans un travail organisé en réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs qui composent le territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du Contrat de Ville d'Angers Loire Métropole « Contrat Quartiers 2030 » et permet d'en décliner les objectifs suivants :

- *« Soutenir la scolarité et la parentalité en renforçant les actions dans et en dehors de l'école pour aider à la réussite éducative et déduire les inégalités »*
- *« Développer des actions d'accompagnement individuel pour les jeunes »*
- *« Valoriser la jeunesse du quartier en l'impliquant dans des actions concrètes ou en mettant en lumière des parcours de réussite »*
- *« Développer des actions de prévention de la délinquance sur le quartier (sensibilisation, médiation, mesures de responsabilisation...) »*
- *« Favoriser les actions éducatives et les échanges entre les jeunes et les acteurs de la tranquillité publique ».*

Il fait également le lien avec la Cité Éducative de Trélazé, volet éducatif du Contrat de Ville, dont les grands objectifs sont *« d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire [via] une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants »* et de *« promouvoir la continuité éducative [qui] doit être organisée autour de l'école, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes contribuant à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire ».*

Enfin, ce projet vient répondre aux enjeux de soutien à la parentalité et de besoin de développement d'une stratégie jeunesse identifiés par l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine) dans le cadre de leur étude d'avril 2024 sur le quartier de la Quantinière.

## 2/ Enjeux stratégiques

Le quartier de la Quantinière présente toujours des besoins spécifiques avec des problématiques jeunesse importantes, en particulier sur le quartier « Gide Colomb », nouveau quartier prioritaire depuis le 1er janvier 2024. Es repérée une précarité sociale et financière extrêmement forte, combinée à une sur représentation des familles monoparentales (16% sur la Quantinière contre 10% à Trélazé). Aussi, la prévention précoce apparaît comme un axe hautement prioritaire : pour exemple sur 55 enfants rencontrés en 2023 dans le cadre des bilans de santé en école maternelle sur ce quartier, 51 ont fait l'objet d'une orientation médico-sociale.

Le projet expérimental de prévention de la marginalisation de la jeunesse sur le quartier « Gide Colomb » est mené dans une démarche partenariale avec la Mairie de Trélazé, les services de l'État et les acteurs associatifs et institutionnels locaux. Il s'agit d'expérimenter des modalités d'interventions innovantes auprès d'un public fragilisé ayant pour axe prioritaire le soutien à la parentalité, notamment auprès des familles monoparentales. L'opérateur devra développer ce projet sous un angle territorial et non thématique.

Les services publics sont quasiment inexistant sur ce quartier. Le projet devra à terme introduire sur le quartier de la Quantinière différents dispositifs de soutien à la parentalité déjà existants sur d'autres territoires (Maison des ados, permanences de la CAF, réflexion autour d'une délocalisation partielle des permanences éducatives déjà existantes sur Trélazé vers la Quantinière, parrainage, mentorat, écoles des parents et éducateurs...), mais totalement inexistant sur le territoire. La mise en œuvre de ces dispositifs devra être ciblée à destination des familles/jeunes repérés en voie de marginalisation. Des objectifs devront être travaillés et co-construits avec les partenaires et co-financeurs (Etat et Ville).

Les trois axes stratégiques territorialisés à combiner et à décliner sont les suivants :

- **Repérer précocement les vulnérabilités familiales**
- **Soutenir la parentalité de manière individuelle et collective par des actions d'aller vers**
- **Renforcer la place de la société civile et les liens intergénérationnels pour prévenir la marginalisation de la jeunesse**

# 3/ Objectifs opérationnels de l'intervention de l'opérateur

L'opérateur aura pour mission de mettre en œuvre un dispositif expérimental de prévention de la marginalisation de la jeunesse auprès de la tranche d'âge 8-14 ans (avec dérogation d'âge possible dans le cadre de l'accompagnement d'une fratrie). Le territoire d'intervention se situera à 80% sur le QPV Gide Colomb et à 20% sur la partie hors QPV du quartier Quantinière.

Le projet devra respecter deux grands principes d'accompagnement : le travail en libre adhésion et le partage d'informations avec une tierce personne uniquement avec l'accord de l'utilisateur. Ce deuxième principe n'excluant pas l'obligation d'information aux autorités compétentes « de privations, mauvais traitements d'agressions ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur » (article 434-3 du Code Pénal).

Un binôme de travailleurs sociaux, dont un axé « jeunesse » et l'autre « parentalité », sera à définir afin de déployer trois modalités principales d'interventions :

- Aller vers et intervention en milieu scolaire :

L'« aller vers » permettra d'identifier et de rencontrer les jeunes sur l'espace public ainsi que dans les structures où ils se trouvent afin de leur proposer tant des activités collectives qu'un soutien personnalisé.

Une intervention en milieu scolaire sera à développer afin de proposer des actions innovantes, individuelles et collectives, aussi bien aux élèves qu'à leurs parents (actions de sensibilisation sur différents thèmes en concertation avec les écoles, groupes de paroles pour les élèves, création d'un « café des parents », etc).

Cette modalité représentera 40% du projet.

- Intervention Anticipée à Domicile (IAD) :

Il sera proposé aux familles le souhaitant un accompagnement à domicile sur une courte durée (3 mois) renouvelable une fois sans contractualisation nécessaire. La fréquence de l'intervention à domicile sera à déterminer en fonction de la demande, des besoins et de l'actualité de la famille. L'équipe pourra accompagner au maximum six familles simultanément.

Les deux travailleurs sociaux interviendront dans chaque famille, l'un étant davantage centré sur l'enfant et l'autre sur le parent.

L'objectif de cette intervention sera de mettre au travail les différentes problématiques rencontrées en concertation avec la famille bien que les objectifs généraux resteront les mêmes d'une situation à l'autre : soutenir le parent dans une posture sécurisante, valoriser les compétences parentales, apaiser la relation parent-enfant, soutenir le développement harmonieux du jeune, accompagner le jeune dans ses projets, etc.

Les modalités d'accompagnement de la famille se déclineront aussi bien par le biais d'accompagnements individuels que d'actions collectives.

Un lien avec le Responsable Adjoint Prévention de la Maison départementales des Solidarités Sud Loire sera à faire afin d'échanger sur les familles susceptibles d'être orientées vers les dispositifs de soutien à la parentalité de la MDS.

De même, des liens avec le Programme de Réussite Éducative (PRE), piloté par la ville de Trélazé et bénéficiant du soutien financier de l'État, devront être opérants afin de contribuer au renforcement de ce dispositif.

Cette modalité représentera 40% du projet.

- Activation du partenariat :

Un des enjeux majeurs sera d'introduire de nouveaux acteurs du soutien à la parentalité et de la jeunesse et de développer le partenariat et la synergie avec les acteurs déjà présents ou à proximité, dont une dynamique d'innovation autour du soutien à la parentalité et de la prévention de marginalisation de la jeunesse.

Afin d'affiner le diagnostic social en cours sur le quartier de la Quantinière et de contribuer à prévenir la marginalisation de la jeunesse, les travailleurs sociaux du dispositif devront travailler en lien étroit et en articulation avec, entre autres :

- l'équipe d'animation jeunesse (15-25 ans) de la ville de Trélazé
- l'équipe de tranquillité publique de la ville de Trélazé
- l'équipe du PRE de la ville de Trélazé
- la médiatrice sociale (adulte-relais) de la ville de Trélazé
- la cheffe de projet de la Cité Éducative de Trélazé
- l'équipe de prévention spécialisée de l'ASEA
- les deux centres sociaux affiliés à la fédération Léo Lagrange
- l'association, espace de vie sociale, « Vivre Ensemble »
- les associations sportives et socioculturelles intervenant sur le territoire de la Quantinière.

Une dimension évaluative sera également attendue, d'une part pour déterminer des indicateurs psycho-sociaux propres au territoire en lien avec les partenaires, et d'autre part afin de construire des modalités de suivi et de bilan de l'action proposée.

Aussi, les professionnels auront pour mission d'orienter les jeunes et les familles rencontrées vers les dispositifs et structures existants adéquats, ainsi que dans l'accès aux loisirs éducatifs.

Cette modalité représentera 20% du projet.

## 4/ Compétences et qualifications des intervenants

Les intervenants proposés par l'opérateur devront avoir de solides connaissances dans le champ de la prévention et protection et de l'enfance et dans le soutien aux familles.

Les attendus concernant les deux professionnels :

- Un travailleur social « jeunesse » : profil éducateur spécialisé ou autre avec une expérience dans l'aller vers, la mise en place d'action collective, l'accompagnement jeunesse, l'intervention en milieu scolaire et à domicile et le travail en partenariat.
- Un travailleur social « parentalité » : profil éducateur spécialisé ou autre avec une expérience dans le soutien à la parentalité, l'aller-vers, l'intervention en milieu scolaire et à domicile et le travail en partenariat.

L'un de ces deux professionnels assurera un rôle de coordonnateur du dispositif en assurant son bon déploiement, en étant garant de toute la partie évaluative et en étant le référent du projet auprès des partenaires institutionnels.

Le prestataire doit avoir une expérience dans l'intervention éducative auprès des parents et des familles, mais aussi dans l'accompagnement à la parentalité précoce, auprès de publics vulnérables et si possible une expérience en quartiers prioritaires. Les professionnels devront avoir des connaissances sur la coordination des acteurs du soutien à la parentalité et de l'enfance. Une approche innovante est fortement recherchée, ainsi que de nouveaux modes d'action.

A ces connaissances devront s'ajouter des expériences d'évaluations, d'observations et d'enquêtes, de mises en œuvre d'élaboration de stratégies de politiques publiques et plus spécifiquement dans le champ de l'enfance/social et des collectivités locales.

## 5/ Modalités opérationnelles : financement

Le budget actuel est fixé à 80 000€ (30 000€ pour le Département, 30 000€ pour l'Etat, 20 000€ pour la ville de Trélazé) pour une durée d'un an.

La durée de l'intervention sera d'un an renouvelable deux fois en fonction du budget dans le cadre du Pacte des Solidarités 2024.

Un local pourrait être mis à disposition par la ville de Trélazé.

## 6/ Modalités de conduite

Le Conseil Départemental à l'initiative et porteur de ce projet, associe les différents financeurs dans une démarche de co-construction : Etat, Département et ville de Trélazé.

Il s'agit d'un processus innovant avec une intervention adaptée à ce quartier et à sa configuration territoriale.

Les attendus du caractère expérimental du projet :

Ce projet fait suite à l'arrêt de l'intervention de la Prévention Spécialisée sur le quartier de la Quantinière qui était alors un quartier de veille active. Il s'agit dans ce projet de ne pas reproduire un schéma d'intervention similaire mais un modèle innovant adapté à la singularité de ce territoire fortement marqué par les problématiques sociales.

Il s'agit également d'être en cohérence avec les priorités définies dans la fiche quartier Gide-Colomb du Contrat de Ville « Contrat Quartiers 2030 » ainsi qu'avec le plan d'action de la Cité Éducative.

Intervention :

- Tranches d'âge : 8-14 ans (avec dérogation d'âge possible dans le cadre de l'accompagnement d'une fratrie)
- Parentalité : démarche « d'aller vers »

Programmation de comités de pilotage associant Département / Ville / Etat à échéances régulières. (au moins deux fois par an)

L'opérateur devrait intégrer une démarche d'évaluation du projet, ainsi qu'un bilan annuel d'activité.

## 7/ Calendrier

- 4 avril 2025 : La date de lancement de l'appel à projet (deux mois de publication)
- Début juillet 2025 : Le choix de l'opérateur parmi les candidats retenus via une commission de sélection d'appel à projets dont le Conseil Départemental, l'Etat et la ville de Trélazé font partie.
- Juillet-août : La signature puis le recrutement par l'opérateur de deux professionnels.
- Septembre 2025 : Début de l'intervention

